

## Nos lauréats Prix Germain-Brière / Prix Beaulne-Brière

Volume 43, numéro 2, 2013

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/1023198ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/1023198ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

### Éditeur(s)

Éditions Wilson & Lafleur, inc.

### ISSN

0035-3086 (imprimé)

2292-2512 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

### Citer ce document

(2013). Nos lauréats : prix Germain-Brière / Prix Beaulne-Brière. *Revue générale de droit*, 43(2), 277-277. <https://doi.org/10.7202/1023198ar>

Droits d'auteur © Faculté de droit, Section de droit civil, Université d'Ottawa, 2013

Ce document est protégé par la loi sur le droit d'auteur. L'utilisation des services d'Érudit (y compris la reproduction) est assujettie à sa politique d'utilisation que vous pouvez consulter en ligne.

<https://apropos.erudit.org/fr/usagers/politique-dutilisation/>



Cet article est diffusé et préservé par Érudit.

Érudit est un consortium interuniversitaire sans but lucratif composé de l'Université de Montréal, l'Université Laval et l'Université du Québec à Montréal. Il a pour mission la promotion et la valorisation de la recherche.

<https://www.erudit.org/fr/>

---

## Nos lauréats

### **Prix Germain-Brière** *Revue générale de droit* — 2010-2011

Nous sommes heureux d'annoncer que le prix d'une valeur de 1 500 \$ décerné au meilleur article publié dans la *Revue générale de droit* pour les années 2010-2011, catégorie auteur junior, a été octroyé aux auteurs Justine Mageau et Mark Power pour leur article intitulé : « Réflexions sur le rôle du Commissaire aux langues officielles devant les tribunaux » publié dans le volume 41, numéro 1 — 2011.

### **Prix Beaulne-Brière à l'assistantat à la** *Revue générale de droit* — 2012-2013

Nous sommes heureux d'annoncer que le prix Beaulne-Brière, d'une valeur de 350 \$, décerné à l'étudiant qui s'est le plus distingué par la rigueur et la qualité de son travail comme assistant à la *Revue générale de droit* dans le cadre du cours DRC 4771 — Assistantat à une revue juridique de la Section de droit civil, pour la période de janvier à août 2012 a été octroyé à madame Sarah Geneviève Mizrahi.

Nos plus sincères félicitations.